

## ***Les objectifs à la hausse et les charges à la baisse...***

Le 16 février 2006, s'est tenue la réunion du Comité d'Entreprise Européen Canon (C.E.C.C.) à Amsterdam.

Il faut rappeler que l'instance CECC a vu le jour, non pas à la grâce de Canon, mais suite à une directive européenne qui a mis dans l'obligation toutes les entreprises ayant des filiales en Europe de créer cette instance.

Il faut savoir que dès sa mise en œuvre, les élus CGT ont refusé d'avaliser un accord proposé par Canon qui ne respectait pas dans son intégralité, les directives européennes. C'est pourquoi, Canon avait refusé d'inviter les élus CGT. Il aura fallu de nombreuses interventions auprès de l'Inspection du Travail et la menace d'engager des poursuites auprès des tribunaux, pour qu'enfin, les élus CGT Canon France participent aux réunions du C.E.C.C.

Toutefois, la Direction n'a pas abandonné son objectif d'entraver l'expression des élus CGT de Canon France. Ainsi, avec l'arrivée de M. Grégoire à la Présidence du C.E.C.C., nous avons retrouvé les mêmes façons d'agir que lorsqu'il était PDG de Canon France.

La première démarche qu'il a entrepris dans le cadre de sa prise de fonction a été de vouloir supprimer la traduction simultanée des débats lors des réunions, ce qui permettait d'exclure tous les élus qui ne maîtrisent pas l'anglais couramment, dont les deux élus CGT Canon. Nous avons réussi pour l'instant à mettre en échec cette tentative.

D'autre part, M. Grégoire s'est attaché à réduire le nombre de représentants du groupe Canon en France, qui est passé de 3 à 2.

Comme on peut le constater, après avoir méprisé le personnel et les instances en France, M. Grégoire met ses compétences au service de l'Europe !

**Lors de cette réunion, les points à l'ordre du jour étaient nombreux et traitaient entre autres :**

- **Résultats toujours en hausse en 2005**

La croissance par rapport à 2004 a été de 6 % et les objectifs Chiffre d'Affaire ont été réalisés sur la plupart des secteurs. Les ventes sont plus importantes que dans la plupart des autres régions, par contre les bénéfices attendus sont de 2,7 % du Chiffre d'Affaire alors que les objectifs étaient de 3 % du C.A.

Canon considère que ses bons résultats sont en grande partie liés à la bonne tenue de l'euro par rapport au Yen.

Par contre le tassement des marges ne permettra pas pour l'année 2006 de reproduire la situation de 2005. Il n'en reste pas moins que les bénéfices réalisés en 2005 et ceux prévus en 2006 sont conséquents même s'ils n'atteignent pas les objectifs que s'étaient fixés la Direction.

Si nos salaires avaient suivi l'évolution des bénéfices ou du Chiffre d'Affaire, nous pensons que les salariés seraient satisfaits, même si les objectifs n'avaient pas été atteints.

Les différentes réorganisations que nous avons connues avec, comme conséquences les nombreuses suppressions d'emplois dans toute l'Europe, avaient pour objectif de réduire les frais de fonctionnement. Aujourd'hui les frais de fonctionnement s'établissent à 1,1 % du C.A.

Les frais d'exploitation sont supérieurs à ce qui avait été budgété. Cette augmentation est due en particulier à la hausse des ventes qui génère des frais supplémentaires liés aux garanties et aux frais de logistique mais également aux modifications liées aux garanties dans la C.E.E. dont l'effet n'a pas été pris en compte lors de l'établissement du budget.

▪ **Le plan à moyen terme de 2006 à 2008.**

Canon considère aujourd'hui que les bénéfices de 2005 sont étroitement liés au Yen et au taux de charge de l'euro. Cette situation risque de ne pas perdurer c'est pourquoi Canon Europe veut se concentrer sur la productivité.

Canon Europe est devenue première entité mondiale compte tenu des ventes réalisées, par contre les bénéfices sont en retrait par rapport aux Etats Unis et au Japon. L'objectif est donc de continuer à se développer tout en réduisant les coûts.

Pour 2006, il est prévu une augmentation du C.A. de 7 % par rapport à 2005 ce qui signifie clairement que les réductions des coûts et l'augmentation de la productivité conduit à une réduction des effectifs et un accroissement de la charge de travail. Ces orientations pèseront d'autant plus sur les CBS.

▪ **La réorganisation des services informatiques.**

Nous avons vu que dans le cadre du plan à moyen terme, on met en application les orientations qui visent à réduire les coûts et à augmenter la productivité. Dans ces conditions, on centralise toutes les activités qui peuvent l'être.

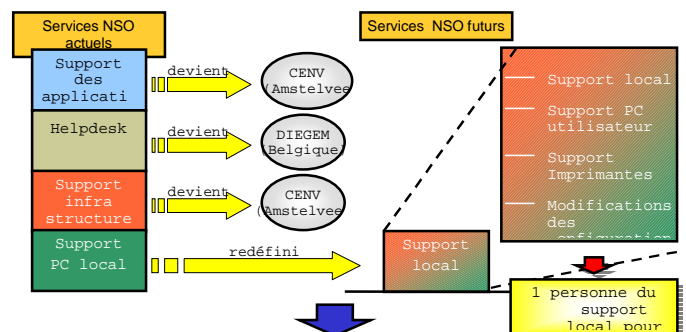
Déjà le service d'assistance téléphonique a été centralisé en Belgique, maintenant c'est au tour des services informatiques d'être centralisés en Hollande.

Cette nouvelle organisation sera opérationnelle courant 2007 et se traduira par la suppression de **66 postes en Europe dont 9 minimum en France.**

Dans chaque pays, il ne restera que ce que l'on appelle le « local support ».

La Direction veut se montrer rassurante et affirme qu'elle met tout en œuvre pour reclasser les salariés concernés. Déjà 4 salariés ont choisi d'aller travailler en Hollande. Des postes seront proposés dans d'autres secteurs de l'entreprise.

Et pour ceux qui restent, on les aidera à trouver du travail ailleurs et, à cet effet sera mis en œuvre un soutien personnel et un service spécialisé « d'out placement ».



Le support local restera implanté dans les NSO sous la direction du European Local Support Manager

Enfin des mesures de départ en retraite seront envisagées en fonction des pays. Le but de la Direction est évident, il s'agit avant tout de rassurer les salariés pour qu'ils continuent à travailler et à mettre en place tout le nouveau système.

A terme, les solutions seront limitées et l'on risque de se retrouver à subir les licenciements car chacun est resté isolé, en espérant un reclassement.

- **Réorganisation logistique.**

La réorganisation de la logistique arrive dans sa phase finale. Cela a conduit à une réduction du nombre d'entrepôts en Europe soit de 36 à 6. En France, les conséquences sur l'emploi ont été importantes, aussi le centre logistique d'Honfleur et ses salariés ont été cédés à une société Euro Logistic. Cette pratique a été mise en œuvre dans d'autres pays européens, tous les entrepôts ont été cédés à des entreprises spécialisées dans la logistique.

Aujourd'hui, le partenariat d'Euro Logistic avec Canon France se termine, les stocks produits finis et les pièces détachées seront rapatriés sur Mitry Mory à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2006. Le repreneur a déjà annoncé la suppression de nombreux postes alors qu'il existait des engagements pour assurer la pérennité de l'emploi de nos ex-collègues sur le site d'Honfleur. Une nouvelle fois Canon ne respecte pas ses engagements.

Actuellement, Canon Europe finalise la mise en place du système 3D qui permettra la livraison directe aux revendeurs. Cette interface est déjà opérationnelle dans plusieurs pays.

- **Projet de procédure véhicules européenne.**

Canon Europe souhaite établir une politique véhicule cohérente pour l'ensemble des filiales européennes. L'objectif est avant tout d'optimiser les coûts.

Les choix et les orientations sont différents en fonction des pays.

Le nombre des salariés bénéficiant d'un véhicule société est également très différent d'un pays à l'autre.

Les orientations qui seront proposées devront également tenir compte du système fiscal de chaque pays.

En synthèse ce qui sera proposé est une réduction des indemnités véhicules ainsi que le choix d'un véhicule d'une catégorie inférieure pour beaucoup de salariés.

L'orientation principale est de favoriser le système indemnitaire, par rapport au véhicule de Société.

En ce qui concerne le service technique l'option reste le véhicule de Société.

Il ressort des analyses de Canon Europe, que le système indemnitaire est plus intéressant pour l'entreprise, compte tenu qu'elle peut ainsi mieux maîtriser les coûts et qu'elle n'a plus à gérer les véhicules et les cartes de carburant.

Pour ce qui est de la France le choix est aujourd'hui le système indemnitaire pour les salariés, hormis pour le service technique.

La Direction doit revoir sa position compte tenu des nouvelles dispositions fiscales et qui s'appliquent aux véhicules d'entreprise.

Il est vrai qu'en France, il est difficile de réduire les indemnités ou de changer de catégorie de véhicule, compte tenu que la France est déjà le pays d'Europe dont les frais liés aux véhicules d'entreprise sont les plus bas.

### Cout annuel des véhicules

| Pays      | Véhicules Indemnit | K   | Moyenne |
|-----------|--------------------|-----|---------|
| Royaume   | 1                  | 11  | 85      |
| France    | 163                | 912 | 44      |
| Allemagne | 252                | 195 | 92      |
| Pays bas  | 35                 | 809 | 98      |
| Belgique  | 26                 | 532 | 92      |
| Suisse    | 32                 | 576 | 62      |
| Autric    | 25                 | 500 | 86      |
| Suède     | 29                 | 230 | 62      |
| Danemark  | 19                 | 182 | 75      |
| Ita       | 22                 | 747 | 58      |
| Irlande   | 14                 | 513 | 69      |
| Finlan    | 17                 | 422 | 66      |
| Norvège   | 16                 | 270 | 54      |
| Grèce     | 4                  | 036 | 84      |
| Italie    | 74                 | 584 | 69      |
| France    | 80                 | 483 | 49      |
| Espagne   | 32                 | 318 | 66      |
| Total     | 59                 | 40  | 73      |
| total     | 509                | 310 | 6       |